Tableau n° 43

Le Chlorure de vinyle monomère

Date de création : 10 Janvier 1995 ; N° JORT : 26/1995 Date de la dernière mise à jour : 15 Avril 1999 ; N° JORT : 34/1999

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
-A- Rhinite, asthme ou dyspnée asthmatiforme confirmé par des examens complémentaires récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	Travaux exposant à l'inhalation des émanations de produits de pyrolyse du chlorure de polyvinyle, notamment dans sa soudure thermique.
Insuffisance respiratoire obstructive secondaire à la maladie asthmatique. -B-	1 an (durée d'exposition de 6 mois)	
Troubles angioneurotiques des doigts et des orteils.	5 ans	Travaux exposant à l'action du chlorure de vinyle monomère, notamment les travaux exécutés dans les ateliers de
Ostéolyse des phalanges unguéales des mains confirmée radiologiquement.	3 ans	polymérisation.
Angiosarcome.	30 ans	
Syndrome d'hypertension portale spécifique : . soit avec varices oesophagiennes, splénomégalie et thyrombocytopénie soit avec fibrose ou dysplasie des cellules endothéliales.	30 ans	